



CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

1220-CPR-1788

Conformément au règlement (UE) 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (règlement Produits de Construction ou CPR), ce certificat est applicable au produit de construction

Pyrolite® 15

Revêtement de mortier pour applications de résistance au feu

Mis sur le marché sous le nom :

PERLITA Y VERMICULITA SLU

**Garraf s/n
Polígono Industrial Can Prunera
ES-08759 Vallirana (Barcelona), Espagne**

Fabriqué dans le centre de production **Sites de fabrication indiqués dans l'annexe N de l'ETA 17/0661**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans

L'ETA 17/0661 délivré le 1.08.2017

et

ETAG 018-1 April 2013 et ETAG 018-3 May 2012 utilisées en tant que EAD - art 66(3),

conformément au système 1 pour les prestations indiquées dans l'ETA ont été appliquées et que le contrôle de la production en usine par le fabricant fait l'objet d'une évaluation afin de garantir la **constance des performances du produit de construction.**

Ce certificat a été accordé pour la première fois le **2.08.2017** et reste en vigueur tant que l'ETE est valide et tant que les conditions de fabrication ou le contrôle de la production en usine n'ont pas changé de manière significative, ou que le certificat n'a pas été suspendu ou retiré par l'ITeC.

Ferran Bermejo Nualart
Le directeur technique ITeC

